

## Réunion des trois Conseils Métis au sujet de la COVID-19

Vendredi 24 avril 2020

De 15 h 30 à 16 h 30

1 877 413-4781 ou le numéro local 613 960-7510

Identifiant de conférence : 9513647

### REMARQUE CONTEXTUELLE POUR LES PARTICIPANTS DE L'ASPC

#### CONTEXTE

- Le 24 avril 2020, les trois Conseils Métis rencontreront les représentants du gouvernement du Canada par téléconférence. Services aux Autochtones Canada (SAC) transmettra une mise à jour fédérale sur la COVID-19 et les trois conseils donneront un aperçu des plans de leurs nations respectives et des pressions qui s'y exercent (voir l'ordre du jour à l'annexe A).
- Les trois Conseils Métis regroupent plusieurs Nations métisses gouvernantes dont la Métis Nation of Ontario (MNO), la Métis Nation of Saskatchewan (MNS) et la Métis Nation of Alberta (MNA). En raison de tensions au sein de la communauté métisse, les trois Conseils Métis n'ont pas assisté à la réunion du 15 avril 2020 du Comité mixte sur la santé du Canada et des Métis.
- Plusieurs sous-ministres adjoints et vice-présidents du portefeuille de la santé ont été invités. Les personnes dont la présence est confirmée sont vous-même, Kim Elmslie (DGPCMI) et Tasha Stefanis (SC-DGPS). Sally Thornton (DGISS) ne pourra participer à la réunion et la Direction générale de l'infrastructure de sûreté sanitaire (DGISS) a confirmé qu'elle enverra un remplaçant.

#### INTERVENTION FACE À LA COVID-19 – MISE À JOUR DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

##### Financement (détails à l'annexe B)

- Le Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 comprend 305 millions de dollars pour la création d'un nouveau Fonds de soutien aux communautés autochtones, dont 30 millions de dollars ont été attribués à la Nation métisse. Afin que les fonds puissent être touchés plus rapidement, ils seront distribués par l'intermédiaire des mécanismes actuels de Services aux Autochtones Canada. Ils pourraient servir à financer de nombreuses mesures, dont :
  - le soutien des aînés et des membres vulnérables de la communauté;
  - des mesures pour répondre à l'insécurité alimentaire;
  - du soutien alimentaire et d'autres mesures pour soutenir les enfants;
  - de l'aide en matière de santé mentale et des services d'intervention d'urgence;
  - des mesures de préparation pour empêcher la propagation de la COVID-19.
- L'ASPC ne joue aucun rôle dans la distribution de fonds à la Nation métisse pour répondre à la COVID-19.

##### Tests aux points de service (PCMI)

- Le Laboratoire national de microbiologie de l'Agence de la santé publique du Canada à Winnipeg effectue des tests diagnostiques pour dépister le virus qui cause la COVID-19.
- Il collabore étroitement avec les laboratoires de santé publique des provinces et territoires pour veiller à ce que l'infection par le nouveau coronavirus des personnes testées soit confirmée ou infirmée par l'intermédiaire de tests effectués en laboratoire.
- De nombreux laboratoires de santé publique provinciaux peuvent maintenant effectuer des tests d'une grande précision pour détecter le nouveau coronavirus.

- La Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, l'Ontario et le Québec sont en mesure de confirmer des diagnostics en laboratoire du virus qui cause la COVID-19. Les résultats de toutes les autres provinces sont soumis à des tests supplémentaires au Laboratoire national de microbiologie, car ce virus était autrefois inconnu et que le fait de procéder à des tests supplémentaires pour confirmer les conclusions initiales des laboratoires constitue une bonne pratique.
- Sur le plan de la santé publique et de la lutte contre les infections, les cas positifs présumés trouvés par l'intermédiaire de tests effectués dans les provinces ou territoires sont gérés de la même façon que les cas confirmés.
- Les provinces et territoires utilisent la méthode de tests qui a été élaborée et validée par le Laboratoire national de microbiologie.
- De plus, le Laboratoire national de microbiologie soumet les résultats des laboratoires provinciaux à des tests d'assurance de la qualité.

#### Équipement de protection individuelle (EPI) (DGISS)

- Le gouvernement du Canada coordonne, avec les gouvernements des provinces et territoires, les besoins en matière d'EPI, notamment en ce qui concerne les respirateurs N95, les masques chirurgicaux, les couvre-visages, les gants en nitrile, les blouses et les autres vêtements protecteurs, ainsi que les besoins de fournitures médicales comme du désinfectant, des ventilateurs, des écouvillons et des trousseaux pour effectuer des tests.
- Les EPI et les fournitures médicales sont distribués aux provinces et aux territoires suivant un cadre d'attribution déterminé par les ministres de la Santé des provinces, des territoires et du gouvernement fédéral. Ce cadre d'attribution permet d'assurer que les communautés autochtones, dont la Nation métisse, reçoivent elles aussi leur part des fournitures distribuées aux provinces. La DGISS a déclaré qu'elle ne pouvait communiquer ce cadre de distribution.

#### Soutien en matière de santé mentale (ASPC/HPCPD/SAC)

- Pendant cette période difficile, il est essentiel que les Canadiens aient accès à des outils efficaces pour veiller à leur santé mentale et à leur état de santé général, qu'ils obtiennent des renseignements crédibles et fiables sur la santé mentale et la consommation de substances et qu'ils aient accès à des services.
- Le gouvernement du Canada a lancé le portail de soutien en matière de santé mentale et de consommations de substances *Espace mieux-être Canada*. Il s'agit d'une ressource centrale qui permet d'accéder à du soutien confidentiel en matière de santé mentale et de consommation de substances dans le contexte de la COVID-19. Ce portail Web offre aux Canadiens un réseau virtuel de services offrant des renseignements psychosociaux et du soutien en la matière. On peut y accéder par l'intermédiaire du site [Canada.ca/le-coronavirus](https://Canada.ca/le-coronavirus) et de l'application de COVID-19 du Canada. Le portail de soutien pour la santé mentale et la consommation de substances *Espace mieux-être Canada* vise à appuyer les services des provinces et des territoires.
- SAC offre aussi la Ligne d'écoute d'espoir, qui apporte une aide immédiate à tous les peuples autochtones du Canada. Elle est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et offre des conseils et des services d'intervention en cas de crise.